



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

Uccle, le 15-10-2024

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2024

1) Vérification des présences, des procurations et des droits de vote. Nomination d'un Président et du Secrétaire de l'assemblée

Copropriétaires présents	53	sur 230	23,04%	133550
Copropriétaires représentés	88	sur 230	38,26%	198650
Copropriétaires absents	89	sur 230	38,70%	117800
Totaux	230	sur 230	100,00%	450000
AG valide en participants	141		61,30%	
AG valide en quotités	332200		73,82%	

Le double quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

1. Nomination d'un Président de séance : Madame MOREAU	Pour	314450	99,18%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2600	0,82%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	317050	-	
	Abstention	17750	-	
	Absent	115200	-	

Mme MOREAU est nommée Présidente de séance

1. Nomination du Secrétaire de séance : Christophe DECAUWERS	Pour	329550	99,25%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,75%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	332050	-	
	Abstention	2750	-	
	Absent	115200	-	

M. DECAUWERS, pour le syndic IGS, est nommé secrétaire et assure la rédaction du PV

2) Rapport du conseil de copropriété

Le conseil de copropriété s'est réuni 5 fois cette année avec le syndic.

Le rapport annuel était annexé à la convocation. Mme MOREAU fait un résumé oralement.

3) Comptes du 01-07-2023 au 30-06-2024 :

3.1 Rapport du commissaire aux comptes

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle par M. LAGNEAU, de la société B.C.G. SC SPRL.

Le rapport était annexé à la convocation.

M. LAGNEAU était disponible, par mail, avant l'assemblée, pour répondre aux questions des copropriétaires. Les réponses sont facturées au taux horaire de la mission, ces frais sont ensuite imputés privativement aux propriétaires demandeurs.

En plus du contrôle des comptes annuel par M. LAGNEAU, Mme VAN DESSEL et Mme FISCHER, propriétaires et membres du C.C. vérifient et valident chaque facture tous les 2 mois.

M. LAGNEAU est présent en séance afin d'expliquer son rapport et répondre à quelques questions.

Il propose d'approuver les comptes et suggère de nettoyer les comptes anciens propriétaires de plus de 5 ans : 410900 - Anciens Propriétaires (4.671,90€) et 410910 - Anciens Propriétaires 2018-2019 (11.213,70€)

L'assemblée accepte à l'unanimité la suggestion de transférer d'office tous les soldes de plus de 5 ans vers le Fonds de Réserve. Et ce, automatiquement chaque année, sauf avis contraire signifié lors de futures AGO ou AGE.

3.2 Approbation des comptes du 01-07-2023 au 30-06-2024 et de leurs répartitions

M. LAGNEAU, de la société B.C.G. SC SPRL, propose que l'assemblée approuve les comptes

3.2. Approbation des comptes du 01-07-2023 au 30-06-2024 et de leurs répartitions	Pour	319100	99,28%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2300	0,72%	
	Voix exprimées	321400	-	La résolution est acceptée
	Abstention	13400	-	
	Absent	115200	-	

3.3 Approbation du bilan au 30-06-2024

M. LAGNEAU, de la société B.C.G. SC SPRL, propose que l'assemblée approuve le bilan

3.3. Approbation du bilan au 30-06-2024	Pour	309750	99,26%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2300	0,74%	
	Voix exprimées	312050	-	La résolution est acceptée
	Abstention	22750	-	
	Absent	115200	-	

3.4 Approbation des transferts proposés, dans le rapport du commissaire aux comptes, vers le fonds de réserve.

Il est proposé de transférer au Fonds de Réserve, dans l'exercice 2024-2025, les intérêts de retards (499600) pour 3.429,96€ + les frais de procédure (compte 499701) pour un montant de 2.899,46€.

Le total est donc de 6.329,42€

3.4 Approbation des transferts proposés, dans le rapport du commissaire aux comptes, vers le fonds de réserve pour un total de 6.329,42€	Pour	324500	99,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,76%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	327000	-	
	Abstention	7800	-	
	Absent	115200	-	

4) Décharges pour la période du 01-07-2023 au 30-06-2024 :

4.1 au conseil de copropriété

4.1 Décharge au conseil de copropriété	Pour	320900	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	320900	-	
	Abstention	16350	-	
	Absent	112750	-	

4.2 au commissaire aux comptes

4.2 Décharge au commissaire aux comptes	Pour	324650	98,07%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	6400	1,93%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	331050	-	
	Abstention	6200	-	
	Absent	112750	-	

4.3 au syndic

4.3 Décharge au syndic	Pour	318400	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	318400	-	
	Abstention	18850	-	
	Absent	112750	-	

5) Approbations financières diverses :

5.1. Approbation du budget du 01-07-2024 au 30-06-2025 et fixation des provisions trimestrielles

Le budget (hors appel pour le fonds de réserve) proposé est de 660.000€ selon le document qui était annexé à la convocation.

Provisions trimestrielles déjà appelées pour cette période 2024/2025 :

Pour le trimestre du 01/07/2024 au 30/09/2024 : 165.000 €

Pour le trimestre du 01/10/2024 au 31/12/2024 : 165.000 €

Provisions trimestrielles qui seront appelées pour cette période 2024/2025 :

Trimestre du 01/01/2025 au 31/03/2025 : 165.000 €

Trimestre du 01/04/2025 au 30/06/2025 : 165.000 €

5.1. Approbation du budget du 01-07-2024 au 30-06-2025 de 660.000€ et fixation des provisions trimestrielles de 165.000€	Pour	321950	99,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,77%	
	Voix exprimées	324450	-	La résolution est acceptée
	Abstention	12800	-	
	Absent	112750	-	

Provisions trimestrielles qui seront appelées d'ici l'AGO 2025 pour la période 2025/2026 :

Trimestre du 01/07/2025 au 30/09/2025 : 165.000 €

Trimestre du 01/10/2025 au 31/12/2025 : 165.000 €

5.2. Astreinte pour appel non-urgent à la concierge en dehors de ces horaires : au coût brut avec un forfait de minimum 1 heure par appel

5.2. Astreinte pour appel non-urgent à la concierge en dehors de ces horaires : au coût brut avec un forfait de minimum 1 heure par appel	Pour	141200	45,60%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	168450	54,40%	
	Voix exprimées	309650	-	La résolution est rejetée
	Abstention	27600	-	
	Absent	112750	-	



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

La proposition est refusée mais dans le respect de la vie privée de la concierge, il est demandé de ne pas la déranger en dehors de ces heures de travail sauf pour des problèmes urgents : par exemple une fuite d'eau, une panne de chauffage / eau chaude, une panne d'ascenseur, un incendie,...

En cas de panne d'ascenseur, les occupants peuvent directement prévenir l'ascensoriste en téléphonant au numéro indiqué sur les portes (N° d'urgence de Lift Inc : 02/733.38.28) et en informer la concierge le lendemain si la panne a lieu en dehors des heures signifiées ci-dessous pour ne pas la déranger inutilement.

Horaire habituel de travail (peut être sujet à modification par un annexe au contrat de travail) :

- Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Il est rappelé que le syndic a un numéro d'urgence 24/24 pour les réels urgences (02/385.42.46)

5.3. Modification de l'indemnité pour non-respect d'un point du R.O.I. de 75 à 150€

5.3. Modification de l'indemnité pour non-respect d'un point du R.O.I. de 75 à 150€	Pour	124200	37,73%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	204950	62,27%	
	Voix exprimées	329150	-	La résolution est rejetée
	Abstention	8100	-	
	Absent	112750	-	

5.4. Etat des procédures judiciaires en cours

Il n'y a pas de procédure judiciaire engagé par ou contre la copropriété mais 3 dossiers sont ouverts chez l'avocat.

6) Nominations :

6.1. Election du conseil de copropriété :

Madame Françoise VAN DESSEL ne se représente plus. Elle est remerciée pour le travail effectué ces dernières années.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Françoise FISCHER	Pour	311950	97,06%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	9450	2,94%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	321400	-	
	Abstention	15850	-	
	Absent	112750	-	

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Catherine MOREAU	Pour	322450	98,53%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	4800	1,47%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	327250	-	
	Abstention	10000	-	
	Absent	112750	-	

6.1. Election du conseil de copropriété : Monsieur Benoît BECKER	Pour	319750	98,49%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	4900	1,51%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	324650	-	
	Abstention	12600	-	
	Absent	112750	-	

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Rosa MARQUES	Pour	303800	96,06%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	12450	3,94%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	316250	-	
	Abstention	21000	-	
	Absent	112750	-	

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Hélène VIENNE	Pour	327500	99,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,76%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	330000	-	
	Abstention	7250	-	
	Absent	112750	-	

6.2. Renouvellement de la mission de la société B.C.G. SC SPRL (M. Lagneau) comme commissaire aux comptes pour la période du 1/07/2024 au 30/06/2025

Renouvellement de la mission aux mêmes conditions : 1.815€ ttc.

6.2. Renouvellement de la mission de la société B.C.G. SC SPRL (M. Lagneau) comme commissaire aux comptes pour la période du 1/07/2024 au 30/06/2025	Pour	318100	99,22%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,78%	
	Voix exprimées	320600	-	La résolution est acceptée
	Abstention	16650	-	
	Absent	112750	-	

6.3. Renouvellement du mandat du bureau d'avocats Alpha Juris (Maîtres DELAHAYE et VRANCKX) jusqu'à la prochaine AGO 2025

Renouvellement du mandat aux conditions : 163,35€/h ttc

6.3. Renouvellement du mandat du bureau d'avocats Alpha Juris (Maîtres DELAHAYE et VRANCKX) jusqu'à la prochaine AGO 2025	Pour	316300	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	
	Voix exprimées	316300	-	La résolution est acceptée
	Abstention	20950	-	
	Absent	112750	-	

6.4. Renouvellement de la mission du syndic IGS pour une période de 12 mois

6.4. Renouvellement de la mission du syndic IGS pour une période de 12 mois	Pour	329300	99,25%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,75%	
	Voix exprimées	331800	-	La résolution est acceptée
	Abstention	5450	-	
	Absent	112750	-	

Le mandat du syndic IGS est reconduit pour 12 mois jusqu'au 28 février 2026 aux conditions de 3.671,03€ ttc / mois pour honoraire mission ordinaire selon dernière indexation contractuelle.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

7) Informations sur les travaux effectués ou en cours depuis la dernière AG

7.1. Mise en conformité des ascenseurs

5 ascenseurs sur 10 ont été partiellement rénovés lors des travaux de 2017-2018 (37 simplex, 37 impair, 39 impair, 41 impair et le 43 simplex) car ils avaient été précédemment modernisés par Kone (en 2004 et 2007).

Rappel du rapport de M. ROLAND : Pour ces ascenseurs, une modernisation au niveau des treuils, des tableaux de commande et des boîtes à boutons est à prévoir endéans les 10 à 15 ans. Toutefois, une panne précipiterait l'éventuelle modernisation de l'un d'entre eux. Kone utilisant une technologie fermée, l'obtention de certaines pièces pourrait être longue alors que LIFT INC, fournisseur actuel, utilise une technologie ouverte permettant des dépannages plus rapides.

L'ascenseur impair de l'entrée 39 a été rénové en avril 2023.

Il reste donc 4 ascenseurs à rénover dont le montant à budgétiser pour ces 4 ascenseurs avoisinera vraisemblablement les 80.000€ htva (4 x 20.000€) selon les derniers prix reçus.

Un Fonds de réserve « Ascenseurs » a été alimenté pour payer les futurs travaux.

Pour rappel, les parkings/garages et les rez ne participent pas aux frais ascenseurs.

En 2025, le SECT (ATK) doit rédiger une nouvelle analyse de risques et certains travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans pour mettre en conformité les ascenseurs sur base des nouvelles règles. Ces travaux seront moins conséquents que ceux de 2017-2018 sauf si l'assemblée décide d'en profiter pour moderniser certains ascenseurs non réalisés lors de la phase précédente.

7.2. Rénovation de la Vidéo / Parlophonie

L'installation à l'entrée 37 fonctionne correctement depuis la rénovation au printemps 2020.

L'entrée 43 a également été rénovée fin 2023.

Les 2 autres entrées pourront donc également être rénovées sur base de la décision de l'AGO de 2019 ; la planification se fera en fonction des pannes ou lors de la rénovation des halls.

7.3. Colonnes d'eaux

Pour rappel, ce travail qui s'étale sur plusieurs années, a été instauré dans une optique de prévention à l'assurance (dégâts des eaux) en vue d'éviter la vétusté des tuyauteries et l'augmentation trop importante du poste « Assurance Bâtiment ».

Depuis 2016, le plombier a remplacé les tuyauteries verticales communes des SDB des colonnes A, B, C, D, E, G, J, L, N, P et R ainsi que des cuisines des colonnes A, B, C et H ainsi que les tuyauteries horizontales pour l'eau chaude, l'eau froide, la boucle sanitaire ainsi que l'alimentation en eau de la chaufferie.

En 2020, le plombier a raccordé les colonnes verticales des 4 entrées sur les nouvelles tuyauteries horizontales.

Lors des prochaines années, il continuera le remplacement de 3 tuyauteries verticales par année. Le planning des prochaines années sera établi en fonction des coûts et des urgences (fuites constatées)

7.4. Rénovation des parkings/garages/aires de roulage extérieures et intérieures

Ces travaux ont été approuvés lors de l'assemblée de 2022 pour un budget de 1.570.000€ ttc.

Pour rappel, un crédit bancaire a été contracté auprès de la banque BELFIUS pour les propriétaires qui n'avaient pas la possibilité de payer comptant la totalité de leur quote-part du montant des travaux.

Les travaux ont débuté le 13 mars 2023 pour une durée de 300 jours ouvrables.

L'architecte POTTIER, pour le bureau MEDORI, mandaté pour ce dossier, est présent en compagnie de M. COCCIOLO, représentant la société VIMAR, afin de répondre aux questions des propriétaires.

Le planning a subi un retard de +/- 3 mois à cause des très mauvais conditions météo entre décembre 2023 et mai 2024.

La réception provisoire des travaux a pu être faite avant l'assemblée => 15 octobre 2024.

Les occupants des parkings extérieurs peuvent donc à nouveau les utiliser et l'aire de roulage est également réouverte pour accéder à l'arrière de l'immeuble.

Quelques finitions doivent encore être réalisées ainsi que la rénovation de l'allée menant à la Renardière.

Les plantations dans les nouveaux bacs seront réalisées cet automne.

La nouvelle pelouse dans le parc, qui a été mise fin de l'été, repousse correctement.

7.5. Rénovation et isolation de la toiture supérieure et de la coursive avant / Prime RENOLUTION

Les travaux de rénovation et isolation de la toiture supérieure des colonnes D à O ont débuté le 13 septembre 2023 et ont été réceptionnés (réception provisoire) le 20 mars 2024.

La rénovation de la « coursive avant » a débuté en mars 2024 et été réceptionnée (réception provisoire) le 9 septembre 2024.

L'architecte POTTIER, pour le bureau MEDORI, s'est occupé du suivi du chantier pour la copropriété.

Il est présent ainsi que M. ANTONIOU afin de répondre aux questions des propriétaires.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

Primes Rénovation

L'ensemble des copropriétaires atteste avoir pris connaissance et accepte les obligations qui découlent de la demande de prime telles que reprises au chapitre VI, Art. 17 & 21 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat du 31 mars 2022.

Mandat à donner au syndic IGS pour l'introduction de la demande des primes RENOLUTION suite aux travaux de rénovation et d'isolation de la toiture supérieure des colonnes D à O ainsi que de la « coursive avant » réalisés par la société ANTONIOU auprès de l'organisme RENOLUTION – Majorité absolue

7.5. Mandat à donner au syndic IGS pour l'introduction de la demande des primes RENOLUTION suite aux travaux de rénovation et d'isolation de la toiture supérieure des colonnes D à O ainsi que de la « coursive avant » réalisés par la société ANTONIOU auprès de l'organisme RENOLUTION	Pour	322300	99,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,77%	
	Voix exprimées	324800	-	La résolution est acceptée
	Abstention	12450	-	
	Absent	112750	-	

Versement de la prime par RENOLUTION sur le compte en banque de la copropriété à savoir le compte GKCCBEBB BE52 0689 3238 1609 – Majorité absolue

7.5. Versement de la prime par RENOLUTION sur le compte en banque de la copropriété à savoir le compte GKCCBEBB BE52 0689 3238 1609	Pour	317150	97,64%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	7650	2,36%	
	Voix exprimées	324800	-	La résolution est acceptée
	Abstention	12450	-	
	Absent	112750	-	

L'assemblée générale acte l'accord de tous les copropriétaires sur la demande de primes, les obligations qui en découlent et le numéro de compte bancaire sur lequel doit intervenir le paiement de la prime.

La copropriété décide de garder le montant de la prime sur le Fonds de Réserve.

7.6. Désamiantage des parties communes en cave -1 et -2 et locaux techniques

Les travaux, déjà approuvés, sont planifiés provisoirement du 19 au 29 mai 2025 faute d'avoir obtenu le permis de désamiantage avant la remise en route du chauffage cet automne ; Une communication suivra en temps utile par rapport aux 10 caves à libérer.

7.7. Remise en peinture des parties communes

Les travaux, déjà approuvés, seront réalisés après les travaux de désamiantage

8) Travaux à réaliser :

8.1. Rénovation des halls d'entrée

Le projet est présenté en séance par Mme MOREAU sur base d'une projection 3D réalisée par un architecte.

Plusieurs sociétés ont remis des offres pour les différents travaux (remplacement des portes, des boîtes aux lettres, des miroirs, des tapis, remise en peinture, nouveaux éclairages, création d'un faux-plafond,...) qui composent cette rénovation.

Les offres sont présentées en séance. Il est proposé de voter sur base d'un budget global et de mandater le conseil de copropriété pour valider les devis après les avoir renégociés.

8.1. Approbation des travaux de rénovation des 4 halls d'entrée selon le projet proposé en séance sur base d'un budget de 130.000€ ttc avec mandat au conseil de copropriété pour le choix de l'entrepreneur après renégociation des prix	Pour	253000	79,80%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	64050	20,20%	
	Voix exprimées	317050	-	La résolution est acceptée
	Abstention	20200	-	
	Absent	112750	-	

Les travaux seront financés par le Fonds de Réserve

8.2. Remplacement des compteurs de chaleur et compteurs d'eau

Le contrat actuel de 10 ans sera échu lors des prochains relevés.

Les sociétés « TECHEM CALORIBEL » et « ISTA » ont remis offre pour un nouveau contrat en location de 10 ans.

8.2. Remplacement des compteurs de chaleur et compteurs d'eau via un contrat en location de 10 ans	A. par la société Techem pour un montant de 13.267,17€ ttc / an	304650	95,38%	Majorité absolue (50% + 1)
	B. par la société Ista pour un montant de 11.606,32€ ttc / an	14750	4,62%	La majorité a été obtenue

La société TECHEM CALORIBEL réalisera le remplacement des compteurs dans chaque appartement. Ce remplacement sera couplé aux prochains relevés (vers juin, juillet 2025) afin de ne pas déranger 2 x les habitants.

8.3. Rénovation des terrasses qui présentent des problèmes d'étanchéité à la suite de la décision de l'AGO de 2023 + information suite à la visite de l'expert

L'architecte POTTIER, pour le bureau MEDORI, explique le dossier dont les sondages viennent d'être réalisés.

Des interventions, après la période hivernale, devront être faites par la société AV FACADES sur quelques terrasses, encore sous garantie, pour solutionner les défauts constatés.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

Il est proposé de prolonger la mission de l'expert tant que le dossier n'est pas clôturé

8.3. Poursuite de la mission de l'expert immobilier et construction Fabien de Geradon (BEI-BCI - Expertises sprl) pour assister techniquement l'ACP dans le processus de garantie décennale	Pour	316900	96,79%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	10500	3,21%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	327400	-	
	Abstention	9850	-	
	Absent	112750	-	

Pour les autres terrasses qui ne sont pas sous garantie, et selon les discussions de l'AGO de 2023, il est proposé de faire un recensement des terrasses qui présentent des défauts afin que l'architecte puisse ensuite préparer un dossier d'étude à présenter lors de la prochaine assemblée

8.3. Approbation de la réalisation d'un inventaire des terrasses au prix de 121€/h ttc et d'une étude pour rénovation au cout de 3% htva du montant des travaux par l'architecte POTTIER du bureau MEDORI	Pour	292700	95,08%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	15150	4,92%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	307850	-	
	Abstention	29400	-	
	Absent	112750	-	

8.4. Isolation et traitement hydrofuge + joints des pignons / façades latérales

L'architecte POTTIER, pour le bureau MEDORI, explique les difficultés pour isoler le bâtiment et aborde plusieurs pistes de solutions selon les spécificités de l'immeuble.

Il est proposé de réaliser une étude plus approfondie afin de pouvoir présenter un dossier reprenant les différentes phases d'intervention lors de la prochaine assemblée.

8.4. Approbation d'une étude par l'architecte POTTIER du bureau MEDORI au cout de 3% htva du montant des travaux pour l'isolation:	Pour	296400	93,62%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	20200	6,38%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	316600	-	
	Abstention	20650	-	
	Absent	112750	-	

8.5. Garages : Borne privative de recharge pour véhicules hybrides ou électriques : soit réalisation d'un audit pour Mise en conformité, soit proposition commerciale via un tiers investisseur

Afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes d'installation de bornes de recharge privative, il est proposé de

soit réaliser un audit par un bureau spécialisé pour réaliser les travaux en Fonds propre

soit demander des propositions commerciales de tiers investisseurs qui seront soumises au vote.

8.5. Garages : Borne privative de recharge pour véhicules hybrides ou électriques : travaux de mise en conformité des parties communes à proposer lors de l'AGO 2025 via	A. la réalisation d'un audit par la société Deplasse	288800	88,21%	Majorité absolue (50% + 1)
	B. des propositions commerciales de tiers investisseurs	38600	11,79%	La majorité a été obtenue

Les propriétaires préfèrent la réalisation d'une étude afin de vérifier les travaux communs à réaliser pour que les installations soient conformes selon la réglementation actuelle de l'installation de bornes de recharge en toute sécurité.

Pour rappel, il est donc strictement interdit d'installer une borne ou de recharger son véhicule tant que les installations ne sont pas conformes.

Aucune demande officielle n'ayant été faite à ce jour, l'assemblée demande que le syndic ne se précipite pas et s'assure d'abord qu'aucune modification de réglementation ne soit prévue en 2025 avant de commander l'audit.

8.6. Remplacement des éclairages de secours dans les parties communes

Lors de la dernière coupure de courant, il a été constaté que pratiquement tous les éclairages de secours étaient hors service et qu'il est donc indispensable de les remplacer.

Il est proposé d'installer des éclairages avec une batterie de 3 heures afin de garantir le minimum d'une heure pour +/- 8 ans. Economiquement, techniquement et dans un souci d'uniformisation, il est plus intéressant de remplacer tous les blocs en une fois afin de ne pas demander au corps de métier plusieurs passages au fil du temps, au cas par cas.

Les devis sont présentés en séance.

8.6. Travaux de remplacement des éclairages de secours dans les parties communes pour un montant de 30.724,32€ ttc	Pour	298350	95,12%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	15300	4,88%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	313650	-	
	Abstention	23600	-	
	Absent	112750	-	

8.7. Système de recharge pour trottinette électrique privée

8.7. Installation d'un système de recharge pour trottinette électrique privée via des prises sécurisées pour un montant de 10.500€ ttc pour équiper 3 locaux communs de 4 prises (et refacturation de la consommation)	Pour	26700	8,55%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	285550	91,45%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	312250	-	
	Abstention	25000	-	
	Absent	112750	-	

9) Travaux extraordinaires à prévoir dans les années à venir

Isolation des tuyaux d'eau chaude sanitaire dans les gaines techniques

10) Etat et alimentation du fonds de réserve et du fonds de roulement

Le fonds de roulement au 30-06-2024 était de 150.000 € et est resté identique.

Le fonds de réserve au 30-06-2024 était de 326.784,74€

Le fonds de réserve « Chauffage » au 30-06-2024 était de 41.763,85€

Le fonds de réserve « Ascenseurs » au 30-06-2024 était de 36.680€

Les propriétaires souhaitent limiter l'alimentation des Fonds de Réserve à 30.000€ par trimestre.

10. Alimentation du Fonds de Réserve de 30.000€ par trimestre.	Pour	168700	88,16%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	22650	11,84%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	191350	-	
	Abstention	145900	-	
	Absent	112750	-	

11) Modification des dispositions des statuts relatives aux servitudes réciproques à charge de l'ACP VOSSEGAT et de l'ACP RENARDIERE - état d'avancement suite à la décision de l'ACP RENARDIERE du 23-04-2024

Exposé :

Les deux associations de copropriétaires constituent des entités juridiques distinctes. Toutefois, elles sont réunies par des impératifs résultant de leur configuration et de la conception de l'ensemble. Ceci se matérialise par des servitudes au bénéfice et/ou à la charge des deux associations de copropriétaires, lesquelles sont, suivant le cas, fonds servant ou dominant par rapport à l'autre. Ainsi, il existe une servitude de passage au profit de l'ACP LA RENARDIERE, à charge de l'ACP



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

VOSSEGAT. Et il existe une servitude de passage au profit de l'ACP VOSSEGAT, à charge de l'ACP LA RENARDIERE. Dans les deux cas, l'instauration de ces servitudes impose (notamment) l'obligation pour la copropriété bénéficiaire de la servitude d'intervenir dans les frais d'entretien, de réparation, ou de reconstitution de l'assiette de la servitude. Les difficultés de mise en œuvre de ces dispositions sont rappelées dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 27.10.2022 (point 8.1.), avec la situation de blocage qui en résulte, et l'augmentation du coût des travaux projetés vu la nécessité de les reporter.

Proposition faite lors de l'AGO 2023:

Il est suggéré de modifier les statuts des deux associations de copropriétaires, afin de supprimer l'obligation d'intervention du fonds servant à concurrence de soit 240/1000èmes soit 760/1000èmes dans les frais. De cette manière, chacune des deux associations de copropriétaires pourra décider des travaux à effectuer sur sa propriété, sans avoir à dépendre de l'autre et de sa possibilité de participer financièrement à l'exécution des travaux. Les statuts de deux immeubles devront donc être modifiés afin de supprimer la clause relative à la participation des frais.

Cette décision sera affectée d'une condition suspensive : elle n'entrera en vigueur qu'au moment où la transcription d'un acte de base modificatif sera acquise dans chacune des deux copropriétés. Une proposition identique sera soumise à l'assemblée générale de 2024 de l'ACP RENARDIERE

Résolution votée en 2023:

Modification des statuts par la suppression de la clause b) figurant à la page 32, imposant à l'ACP LA RENARDIERE d'intervenir à concurrence de 240/1000èmes dans les frais de travaux sous la condition suspensive que l'ACP LA RENARDIERE supprime de son côté la clause b) figurant à la page 28 de ses propres statuts, imposant la participation à concurrence de 760/1000èmes à charge l'ACP VOSSEGAT. Les décisions de chacune des assemblées générales devront faire l'objet d'un acte de base modificatif transcrit. La présente décision ne sera opposable à l'ACP VOSSEGAT que lorsque l'ACP LA RENARDIERE aura procédé à la transcription de son acte de base modificatif.

L'assemblée de l'ACP LA RENARDIERE a accepté la proposition lors de l'assemblée du 23 avril 2024

Pour rappel, lors de la dernière assemblée du VOSSEGAT, il a été décidé, et afin de favoriser un accord lors de l'assemblée de l'ACP LA Renardiere de 2024, de ne pas réclamer les frais des travaux en cours si les 2 ACP acceptent cette modification des statuts et que les 2 ACP procèdent à la transcription des actes de base modificatifs.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

Le notaire doit rédiger les documents afin de pouvoir entériner cette modification des statuts.

La copropriété doit mandater le syndic afin de pouvoir signer cet acte modificatif :

11. Mandat au syndic pour signer l'acte modificatif des statuts relatifs aux servitudes réciproques à charge de l'ACP VOSSEGAT et de l'ACP RENARDIERE	Pour	322150	99,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,77%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	324650	-	
	Abstention	12600	-	
	Absent	112750	-	

12) Evaluation des contrats fournisseurs :

12.1. Liste

TOTAL, Acerta, CPM Garden, Techem, Deridder, Laval Pro clean, Muyldermans, Hydrojet, Curabel, Edenred, Wrzesinski, All-Access, Lift Inc, IGS, Vivaqua, Proximus, Extermina, Greenrod, Antoniou, Plaqueette-Express, Arag, Alpha Juris, AG Insurance, PierreClabots, Safe & Sound, Eurodynamics, Ansul, Idewe, Axa, ODC, ATK,

12.2. Evacuation d'encombrants mensuellement sur base d'un plafond maximum de 363€ tvac par mois

Afin d'évacuer plus rapidement les encombrants, il est proposé de réaliser une évacuation chaque mois sur base du budget annuel moyen.

Le but est de limiter les dépôts, d'éviter que les occupants profitent d'un dépôt pour en déposer d'autres et ce, afin de réduire les coûts à moyen terme.

12.2. Approbation d'une évacuation d'encombrants mensuellement sur base d'un plafond maximum de 363€ tvac par mois	Pour	226300	73,59%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	81200	26,41%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	307500	-	
	Abstention	29750	-	
	Absent	112750	-	

12.3. Contrat d'entretien de la toiture

Suite aux travaux de rénovation de la toiture, il est nécessaire d'ajouter des postes au contrat d'entretien actuel des différentes toitures.

Le devis de la société Antoniou a été réalisé selon les indications de l'architecte.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

12.3. Approbation du nouveau contrat d'entretien de la toiture par la société Antonioui pour un montant de 4.053,50€ ttc /an	Pour	294800	92,92%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	22450	7,08%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	317250	-	
	Abstention	20000	-	
	Absent	112750	-	

12.4. Mandat au conseil de copropriété pour négocier un nouveau contrat d'énergie

Il est proposé d'octroyer un mandat au conseil de copropriété pour valider un nouveau contrat pour la fourniture du gaz et/ou de l'électricité des communs, échus en cours d'année, et si nécessaire de changer de fournisseur selon les clauses de rupture de contrat signifiées dans les conditions générales des fournisseurs

12.4. Mandat au conseil de copropriété pour négocier un nouveau contrat d'énergie	Pour	319950	99,22%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,78%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	322450	-	
	Abstention	14800	-	
	Absent	112750	-	

13) Obligation de placer, sur les garde-corps de chaque terrasse, des rubans de couleur bleu selon le rythme et le modèle imposé par la copropriété afin de réduire la dégradation globale du bâtiment (balcons, façades et toitures) en réduisant les fientes acides de pigeons pour une nidification en espace vert

Afin de proposer une solution économique pour limiter la présence de pigeons sur les terrasses, nous proposons de fournir du ruban bleu que chaque occupant devrait fixer sur sa terrasse.

Cette technique a permis de stopper la présence de pigeons sur une terrasse test pendant tout l'été.

13. Obligation de placer, sur les garde-corps de chaque terrasse, des rubans de couleur bleu selon le rythme et le modèle imposé par la copropriété afin de réduire la dégradation globale du bâtiment (balcons, façades et toitures) en réduisant les fientes acides de pigeons	Pour	109200	36,88%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	186900	63,12%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	296100	-	
	Abstention	41150	-	
	Absent	112750	-	



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

14) Points demandés par des copropriétaires (art 3.87, § 3) :

En cas de choix positif d'un des points suivants, une étude de marché sera réalisée par le syndic et le conseil de copropriété. Si le montant dépasse 10.000€ (montant approuvé lors de l'AGO 2019 au point 5.3.), les devis seront présentés lors de la prochaine AG.

Pour rappel, lors de l'assemblée de 2018, il avait été précisé qu'en cas de requête ayant été refusée lors d'une assemblée précédente, elle ne sera pas remise à l'ordre du jour des prochaines assemblées. Ceci afin d'une part de ne pas astreindre les copropriétaires à un vote positif par l'effet de redondance et d'usure morale et d'autre part de libérer du temps pour d'autres requêtes en relation avec la bonne gestion et le maintien de l'immeuble.

14.1. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame PAQUET : Audit incendie de l'ensemble des bâtiments

Le SIAMU a contacté le syndic pour informer d'une prochaine visite pour contrôler les parties communes.

Ce dossier ayant déjà été reporté plusieurs fois et ne sachant pas ce que le SIAMU voudra visiter, plusieurs propriétaires souhaitent qu'un audit soit réalisé par un bureau spécialisé afin de lister les problèmes et de proposer des solutions pour y remédier pour assurer la sécurité des occupants.

14.1. Audit incendie des parties communes pour un montant de 9.000€ htva	Pour	279250	88,08%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	37800	11,92%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	317050	-	
	Abstention	20200	-	
	Absent	112750	-	

14.2. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame SARLEJ : Matériel nécessaire pour que les concierges puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions : pour les couloirs et escaliers : Achat d'un aspirateur dorsal BVL 5/1 Bp Pack KARCHER Pro-36V avec batterie et chargeur, coût : +/- 990 euros.

14.2. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame SARLEJ : Matériel nécessaire pour que les concierges puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions : pour les couloirs et escaliers : Achat d'un aspirateur dorsal BVL 5/1 Bp Pack KARCHER Pro-36V avec batterie et chargeur, coût : +/- 990 euros.	Pour	308400	96,19%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	12200	3,81%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	320600	-	
	Abstention	16650	-	
	Absent	112750	-	

14.3. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame SARLEJ : Matériel nécessaire pour que les concierges puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions : pour les parkings et extérieurs du site : Souffleur à essence STHIL, coût : 949 euros.

14.3. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame SARLEJ : Matériel nécessaire pour que les concierges puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions : pour les parkings et extérieurs du site : Souffleur à essence STHIL, coût : 949 euros.	Pour	283900	89,43%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	33550	10,57%	
	Voix exprimées	317450	-	La résolution est acceptée
	Abstention	19800	-	
	Absent	112750	-	

14.4. Demande de Madame SARLEJ : Gestion de mise en service/arrêt du chauffage : si nous avons + de 7 jours des températures qui sont entre 15-20 degrés, il serait judicieux de passer « en mode d'été » et éteindre le chauffage

14.4. Demande de Madame SARLEJ : Gestion de mise en service/arrêt du chauffage : si nous avons + de 7 jours des températures qui sont entre 15-20 degrés, il serait judicieux de passer « en mode d'été » et éteindre le chauffage	Pour	16950	5,59%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	286450	94,41%	
	Voix exprimées	303400	-	La résolution est rejetée
	Abstention	33850	-	
	Absent	112750	-	

14.5. Demande de Madame SARLEJ : Installation des caméras aux points essentiels de notre immeuble : 4 pour les halls d'entrée, 8 pour les garages et 20 pour les sous-sols (couloirs des caves)

14.5. Demande de Madame SARLEJ : Installation des caméras aux points essentiels de notre immeuble : 4 pour les halls d'entrée, 8 pour les garages et 20 pour les sous-sols (couloirs des caves) -> prix en attente de la propriétaire qui présentera sa proposition	Pour	81850	25,55%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	238450	74,45%	
	Voix exprimées	320300	-	La résolution est rejetée
	Abstention	16950	-	
	Absent	112750	-	

14.6. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Autorisation de mettre des volets à l'avant

14.6. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Autorisation de mettre des volets à l'avant	Pour	44550	14,65%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	259450	85,35%	
	Voix exprimées	304000	-	La résolution est rejetée
	Abstention	33250	-	
	Absent	112750	-	

14.7. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Permission d'installer un air conditionné dans mon appartement avec une unité extérieure

14.7. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Permission d'installer un air conditionné dans mon appartement avec une unité extérieure	Pour	45350	14,84%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	260200	85,16%	
	Voix exprimées	305550	-	La résolution est rejetée
	Abstention	31700	-	
	Absent	112750	-	

14.8. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Infiltrations dans le garage suite aux travaux de rénovation de l'esplanade

L'architecte POTTIER, pour le bureau MEDORI, explique la raison des infiltrations et la solution qui sera mise en œuvre, dans les 30 jours, par l'entrepreneur VIMAR.

14.9. Demande de Madame PAQUET : Ascenseur 37 – raisons des pannes à répétition et solution à long terme

La liste des pannes pour le 37 impair (déjà rénové) a été transmise avant l'assemblée.

Comme discuté en début de séance, des travaux de mise en conformité avec modernisation seront proposés lors de la prochaine assemblée

14.10. Demande de Madame PAQUET : Encombrants : coût de l'enlèvement de ces dépôts sauvages

Le point a déjà fait l'objet de discussion et d'un vote au point 12.2

14.11. Demande de Madame PAQUET : Installation d'une barrière ou des poteaux rétractables ou autres afin d'empêcher que n'importe qui puisse se garer sans autorisation

14.11. Demande de Madame PAQUET : Installation d'une barrière ou des poteaux rétractables ou autres afin d'empêcher que n'importe qui puisse se garer sans autorisation - > dossier présenté par la propriétaire	Pour	76850	24,83%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	232650	75,17%	
	Voix exprimées	309500	-	La résolution est rejetée
	Abstention	27750	-	
	Absent	112750	-	



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

14.12. Demande de Madame PAQUET : R.O.I. – informations / suggestions

Le point n'est pas abordé lors de cette assemblée.

14.13. Demande de Madame SAINT : Tapage nocturne

Madame SAINT n'est pas présente, le point n'est pas abordé

14.14 Demande de Madame PELTZER : Chômage locatif de 20 mois des propriétaires des parkings non-couverts

14.14 Demande de Madame PELTZER : Chômage locatif de 20 mois des propriétaires des parkings non-couverts -> dossier présenté par la propriétaire	Pour	0	0,00%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est rejetée
	Contre	310250	100,00%	
	Voix exprimées	310250	-	
	Abstention	27000	-	
	Absent	112750	-	

14.15. Demande de Madame DAUWE : barres à vélos (pas de vote – déjà prévu)

Des équipements sont bien installés dans le cadre du chantier de rénovation de l'esplanade à l'arrière.

14.16. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

14.16. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture - > dossier présenté par le propriétaire	Pour	144400	45,07%	Majorité des 2/3 (66.67%) La résolution est rejetée
	Contre	176000	54,93%	
	Voix exprimées	320400	-	
	Abstention	16850	-	
	Absent	112750	-	

15) Informations propres à l'immeuble :

15.1. Rapport électricité des communs

Les derniers PV de contrôle électrique des communs datent du 22 mars 2011 et du 22 juin 2015.



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

15.2. Rapport d'analyse de risque des ascenseurs

Les dernières analyses de risques ont été effectuées le 15 décembre 2010, les nouvelles analyses de risques devront être faites pour fin 2025.

Les attestations de régularisation, sur base des dernières analyses de risques, ont été délivrées les 20 et 29 novembre 2017, 22 janvier 2018 et 28 mars 2018

15.3. Permis d'environnement

Le permis d'environnement est accordé pour 15 ans à partir du 04-01-2016. Il est impératif d'introduire une demande de renouvellement 12 mois avant l'échéance et donc pour le 03-01-2030 au plus tard. Il est nécessaire, pendant la durée du permis, de réaliser des entretiens et prestations annuels : l'entretien des chaudières, des éclairages de secours, des extincteurs,... ainsi que le renvoi chaque année du calcul des consommations de gaz et d'électricité mensuelles des chaudières.

15.4. Gestion des sols pollués

Reconnaissance de l'état du sol (réf. NA02366.100, datée du 20/05/2019)

15.5. Inventaire amiante

Le dernier inventaire amiante date du 19-09-2019. Un suivi annuel de l'inventaire est obligatoire.

15.6. Hébergements touristiques

Depuis le 24 avril 2016, tout exploitant d'un hébergement touristique – en ce compris les hébergements chez l'habitant et les meublés de tourisme – doit obtenir, avant de commencer son exploitation et lorsque l'hébergement touristique se situe dans une copropriété, un accord écrit de l'Assemblée générale des copropriétaires portant sur l'exercice de l'activité d'exploitation de l'hébergement touristique au sein de l'immeuble.

Actuellement, aucun propriétaire n'a demandé l'autorisation pour ce type d'activité

15.7. Montant maximum autorisé au syndic pour entreprendre avec l'accord du conseil de copropriété des dépenses relevant de l'intérêt général

Le plafond fixé, lors de l'assemblée du 22 octobre 2019, est de 10.000€ comme montant maximum (avec un maximum total sur l'année de 25.000€)



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

15.8. Montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire (art. 3.88, § 1er, 1°, c et art 3.89, § 5, 11°)

Article 3.89, § 5, 11°: le seuil fixé, lors de l'assemblée du 22 octobre 2019, est de 100.000€ à partir duquel le syndic doit présenter, pour la mise en concurrence (visée à l'article 3.88, § 1er, 1°, c) une pluralité de devis établis sur base d'un cahier des charges préalablement élaboré

Article 3.88, § 1er, 1°, c: la fourchette fixée, lors de l'assemblée du 22 octobre 2019, est de 10.001 à 99.999€ à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire pour les marchés et contrats, sauf les actes visés à l'article 3.89, §5, 2° (actes conservatoires)

15.9. Montant minimum pour la déclaration des sinistres auprès de l'assurance

Le montant fixé, lors de l'assemblée du 22 octobre 2019, est de 2x la franchise dégâts des eaux et 1.000€ pour les autres sinistres comme montant minimum pour la déclaration des sinistres auprès de l'assurance (hors cas particulier où la franchise est récupérable)

15.10. Quinzaine de l'assemblée générale ordinaire : modification de la quinzaine légale suite à l'allongement des vacances d'Automne / fixation de la prochaine assemblée générale ordinaire selon disponibilité de la salle du Domaine Allard

La quinzaine annuelle est la 2ème quinzaine d'octobre mais cette quinzaine pourrait maintenant coïncider avec les 2 semaines de vacances d'automne.

Afin d'éviter les vacances, il est proposé déplacer la quinzaine à la 1^{ère} quinzaine novembre

15.10. Modification de la quinzaine de l'assemblée ordinaire : 1ère quinzaine novembre	Pour	297650	96,67%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	10250	3,33%	
	Voix exprimées	307900	-	La résolution est acceptée
	Abstention	29350	-	
	Absent	112750	-	

Suite à la décision de déplacer la quinzaine, il est proposé de tenir l'assemblée le jeudi 6 novembre 2025.

15.11. Site Internet de la copropriété – Information

M. BECKER, créateur du site internet de la copropriété, sauvegarde sur ce site la majorité des informations utiles aux copropriétaires : PV des AG, réunions du CC, informations concernant les travaux, récapitulatifs des frais, bilans, avis, ...



IGS
Immo Gestion Syndic

Avenue de Fré 229 - 1180 Uccle
Tél : +32 2 385 42 46 mail : info@igsyndic.be
IPI : 502.087 web : www.igsyndic.be

Association des copropriétaires
de la Résidence VOSSEGAT
avenue du Vossegat, 37-39-41-43
B-1180 BRUXELLES
BCE : 0850.141.355

Rappel, le site est accessible via les adresses <http://vossegat.be> ou <http://www.vossegat.be>

⇒ Il est préférable d'utiliser Safari / Firefox / Google Chrome plutôt qu'Internet Explorer

Login: vossegat

Password: *Formulaire de demande de mot de passe sur le site internet* ; uniquement pour les propriétaires

15.12. Site Internet du syndic – Information

Vous pouvez y accéder via le site www.igsyndic.be -> ensuite cliquer en haute à droite sur « Accès My IGS » Vous devrez ensuite introduire votre login et votre mot de passe que vous avez reçus dans le courrier avec le dernier décompte.

Les propriétaires y retrouveront également quelques informations privées, vous pouvez nous contacter au cas où certaines modifications seraient nécessaires.

Pour rappel, ce site internet est la propriété du syndic contrairement au site <http://www.vossegat.be> qui appartient à la copropriété et qui n'a pas de lien avec le syndic (*information au point 15.11*)

16) Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal.

Article 3.87 § 10 : Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45'.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.


A. KOLEAU
Présidente de séance


Christophe DECAUWERS
Syndic IGS / Secrétaire de séance

IGS SRL
Av. de Fré, 229
1180 Bruxelles
Tel: 02 385.42.46
Email: info@igsyndic.be

Votes

Q01

Voté le: 15/10/2024 18:35

1. Nomination d'un Président de séance: Madame MOREAU	Pour	314450	99,18%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	2600	0,82%	
	Voix exprimées	317050	-	
	Abstention	17750	-	
	Absent	115200	-	
CONTRE	Madame Caroline VERVAERT			
ABSTENTION	Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Katia BERNARDI, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA			

Q02

Voté le: 15/10/2024 18:36

1. Nomination du Secrétaire de séance: Christophe DECAUWERS	Pour	329550	99,25%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	2500	0,75%	
	Voix exprimées	332050	-	
	Abstention	2750	-	
	Absent	115200	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND			

Q03

Voté le: 15/10/2024 18:53

3.2. Approbation des comptes du 01-07-2023 au 30-06-2024 et de leurs répartitions	Pour	319100	99,28%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	2300	0,72%	
	Voix exprimées	321400	-	
	Abstention	13400	-	
	Absent	115200	-	
CONTRE	Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS			
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND			

Q04

Voté le: 15/10/2024 18:54

3.3. Approbation du bilan au 30-06-2024	Pour	309750	99,26%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	2300	0,74%	
	Voix exprimées	312050	-	
	Abstention	22750	-	
	Absent	115200	-	
CONTRE	Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS			
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Madame Helene # VIENNE, Madame Katia BERNARDI, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA			

Voté le: 15/10/2024 18:56

Q05

3.4 Approbation des transferts proposés, dans le rapport du commissaire aux comptes, vers le fonds de réserve pour un total de 6.329,42€	Pour	324500	99,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,76%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	327000	-	
	Abstention	7800	-	
	Absent	115200	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN			

Q06

Voté le: 15/10/2024 18:58

4.1 Décharge au conseil de copropriété	Pour	320900	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	320900	-	
	Abstention	16350	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	-			
ABSTENTION	Madame Katia BERNARDI, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS			

Q07

Voté le: 15/10/2024 18:59

4.2 Décharge au commissaire aux comptes	Pour	324650	98,07%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	6400	1,93%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	331050	-	
	Abstention	6200	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Helene # VIENNE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS			
ABSTENTION	Madame Katia BERNARDI, Madame Valérie BOMANS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS			

Q08

Voté le: 15/10/2024 19:00

4.3 Décharge au syndic	Pour	318400	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	318400	-	
	Abstention	18850	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	-			
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Madame Caroline VERVAERT, Madame Katia BERNARDI, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND			

Voté le: 15/10/2024 19:02

Q09

5.1. Approbation du budget du 01-07-2024 au 30-06-2025 de 660.000€ et fixation des provisions trimestrielles de 165.000€	Pour	321950	99,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,77%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	324450	-	
	Abstention	12800	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Katia BERNARDI, Madame Michèle # DE BECKER, Mme. Laure # PAQUET			

<p>5.2. Astreinte pour appel non-urgent à la concierge en dehors de ces horaires : au coût brut avec un forfait de minimum 1 heure par appel</p>	<p>Pour</p>	<p>141200</p>	<p>45,60%</p>	<p>Majorité absolue (50% + 1)</p>
	<p>Contre</p>	<p>168450</p>	<p>54,40%</p>	<p>La résolution est rejetée</p>
	<p>Voix exprimées</p>	<p>309650</p>	<p>-</p>	
	<p>Abstention</p>	<p>27600</p>	<p>-</p>	
	<p>Absent</p>	<p>112750</p>	<p>-</p>	
<p>POUR</p>	<p>AMBASSADE DU BENIN, André ROMBAUT, Ann-Christy KAMBAJI, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Indivision LEMMENS, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Alice DAUWE, Madame Anna # MASCIO, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Catherine # MOREAU, Madame Chantal DEWAELE, Madame Eliane # VIN, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Helene # VIENNE, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Katia BERNARDI, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Suzanne # ADAM, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Eliane VIN, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, S.P.R.L. FADAN, SRL # WILDO PROPERTIES</p>			
<p>CONTRE</p>	<p>AMBASSADE DU NIGER, M Guy DELRONGE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Francine MARMITTE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Le Quyen VUONG, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Régine # NOËL, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Todor KUKULIDIS, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Gullaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Le THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Francesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADYCZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS</p>			
<p>ABSTENTION</p>	<p>Catherine VAN LANGENDONCK, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Michèle # DE BECKER, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE</p>			

5.3. Modification de l'indemnité pour non-respect d'un point du R.O.I. de 75 à 150€	Pour	124200	37,73%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	204950	62,27%	
	Voix exprimées	329150	-	La résolution est rejetée
	Abstention	8100	-	
	Absent	112750	-	
POUR	<p>AMBASSADE DU BENIN, André ROMBAUT, Ann-Christy KAMBAJI, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Indivision LEMMENS, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Alice DAUWE, Madame Anna # MASCIO, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Catherine # MOREAU, Madame Chantal DEWAELE, Madame Eliane # VIN, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francoise # FISCHER, Madame Francoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Katia BERNARDI, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Nathalie BARET, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Suzanne # ADAM, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie DURIEUX, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Eliane VIN, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, S.P.R.L. FADAN, SRL # WILDO PROPERTIES</p>			
CONTRE	<p>AMBASSADE DU NIGER, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, M Guy DELRONGE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Francine MARMITTE, Madame Helene # VIENNE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Le Quyen VUONG, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Héléni TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todori KUKULIDIS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOULE-PLAUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Gullaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS</p>			
ABSTENTION	<p>Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Régine # NOËL, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE</p>			

Q12

Voté le: 15/10/2024 19:19

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Françoise FISCHER	Pour	311950	97,06%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	9450	2,94%	
	Voix exprimées	321400	-	
	Abstention	15850	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Isabelle # DE WAEL, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Laure # PAQUET			
ABSTENTION	Madame Valérie BOMANS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Monsieur Christophe HACKEN, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Q13

Voté le: 15/10/2024 19:19

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Catherine MOREAU	Pour	322450	98,53%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	4800	1,47%	
	Voix exprimées	327250	-	
	Abstention	10000	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Monsieur Christophe HACKEN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Q14

Voté le: 15/10/2024 19:20

6.1. Election du conseil de copropriété : Monsieur Benoit BECKER	Pour	319750	98,49%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	4900	1,51%	
	Voix exprimées	324650	-	
	Abstention	12600	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mme. Laure # PAQUET, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Katia BERNARDI, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Q15

Voté le: 15/10/2024 19:21

6.1. Election du conseil de copropriété : Madame Rosa MARQUES	Pour	303800	96,06%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	12450	3,94%	
	Voix exprimées	316250	-	
	Abstention	21000	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Beata SARLEJ, Mme. Laure # PAQUET, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Katia BERNARDI, Madame Valérie BOMANS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Monsieur Christophe HACKEN, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Q45

Voté le: 15/10/2024 19:24

6.1. Election du conseil de copropriété: Madame Hélène VIENNE	Pour	327500	99,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,76%	
	Voix exprimées	330000	-	La résolution est acceptée
	Abstention	7250	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Voté le:
15/10/2024
19:25

Q16

6.2. Renouvellement de la mission de la société B.C.G. SC SPRL (M. Lagneau) comme commissaire aux comptes pour la période du 1/07/2024 au 30/06/2025	Pour	318100	99,22%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,78%	
	Voix exprimées	320600	-	La résolution est acceptée
	Abstention	16650	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Indivision LEMMENS, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Helene # VIENNE, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Q17

Voté le: 15/10/2024 19:26

6.3. Renouvellement du mandat du bureau d'avocats Alpha Juris (Maîtres DELAHAYE et VRANCKX) jusqu'à la prochaine AGO 2025	Pour	316300	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	
	Voix exprimées	316300	-	La résolution est acceptée
	Abstention	20950	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	-			
ABSTENTION	Madame Caroline VERVAERT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Valérie BOMANS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			

Q18

Voté le: 15/10/2024 19:27

6.4. Renouvellement de la mission du syndic IGS pour une période de 12 mois	Pour	329300	99,25%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,75%	
	Voix exprimées	331800	-	La résolution est acceptée
	Abstention	5450	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Madame Valérie BOMANS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS			

Q19

Voté le: 15/10/2024 20:41

7.5. Mandat à donner au syndic IGS pour l'introduction de la demande des primes RENOLUTION suite aux travaux de rénovation et d'isolation de la toiture supérieure des colonnes D à O ainsi que de la « cursive avant » réalisés par la société ANTONIOU auprès de l'organisme RENOLUTION	Pour	322300	99,23%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	2500	0,77%	
	Voix exprimées	324800	-	
	Abstention	12450	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Caroline VERVAERT, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q20

Voté le: 15/10/2024 20:42

7.5. Versement de la prime par RENOLUTION sur le compte en banque de la copropriété à savoir le compte GKCCBEBB BE52 0689 3238 1609	Pour	317150	97,64%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	7650	2,36%	
	Voix exprimées	324800	-	
	Abstention	12450	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Caroline VERVAERT, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q21

Voté le: 15/10/2024 21:15

8.1. Approbation des travaux de rénovation des 4 halls d'entrée selon le projet proposé en séance sur base d'un budget de 130.000€ ttc avec mandat au conseil de copropriété pour le choix de l'entrepreneur après renégociation des prix	Pour	253000	79,80%	Majorité des 2/3 (66.67%) La résolution est acceptée
	Contre	64050	20,20%	
	Voix exprimées	317050	-	
	Abstention	20200	-	
	Absent	112750	-	
ABSTENTION	Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Valérie DURIEUX, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

8.2. Remplacement des compteurs de chaleur et compteurs d'eau via un contrat en location de 10 ans	A. par la société Techem pour un montant de 13.267,17€ ttc / an	304650	95,38%	Majorité absolue (50% + 1)
	B. par la société Ista pour un montant de 11.606,32€ ttc / an	14750	4,62%	La majorité a été obtenue
A : par la société Techem pour un montant de 13.267,17€ ttc / an	<p>Monsieur Alain # BORRI, Madame Caroline VERVAERT, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Anne DE POTTER, Madame Monique DERWEDUWEN, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Vincent # VANDAELE, Madame Muriel SAFI, Indivision LEMMENS, Madame Julie # STRUMAN, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Madame Eveline SMITZ, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Isabelle # DE WAEL, AMBASSADE DU NIGER, AMBASSADE DU BENIN, Madame Katia BERNARDI, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, M Guy DELRONGE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL- PLEUGERS, Mme. Laure # PAQUET, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Monsieur Jean-Louis PACCO, André ROMBAUT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Louise RETSIN, Madame Olena KYRYCHENKO, Mme. Sana ASFIAOUI, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Danyang ZHANG, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Madame Mireille # REES, Madame Fabienne DE PRAETER, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Monsieur Paul VERDUYCKT, Madame Anna # MASCIO, Madame Nathalie # VEYS, Mme. Hélène TSATSAKIS, Monsieur Christophe MEYER, Mme. Eliane VIN, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Madame Michèle # DE BECKER, Mme. Mélodie DI TULLIO, Madame Alice DAUWE, M. Said # CHIHANI, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mme. Rosa LENTINI, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Madame Régine # NOËL, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Madame Anne-Marie BLOCKX, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, Mme. Gaëlle HAPPY, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Suzanne # ADAM, Monsieur Todor KUKULIDIS, Ann-Christy KAMBAJI, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Gullaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, S.P.R.L. FADAN, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Madame Suzanne SMOLDERS, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Monsieur Laurent HUBSCH, M. Julien BASINI, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Madame Maria DA FONSECA, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne JANSSENS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Madame Jeanine SPREUTELS, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Catherine VAN LANGENDONCK, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Madame Chantal DEWAELE, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Monsieur Pierre # BAILLY, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Madame Valérie DURIEUX, SRL # WILDO PROPERTIES, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Madame Sarah MOREAU, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Madame Christine ROTSAERT, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Madame Marie-France REMMERIE, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Monsieur Alain BOURGAUX, Madame Hua TIEU TUONG, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, Madame Myriam # STENMANS, Madame Asma DOURA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, Madame Le Quyen VUONG, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Francine MARMITTE</p>			
B : par la société Ista pour un montant de 11.606,32€ ttc / an	Madame Beata SARLEJ, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mme. Catherine SZYSZKO, Monsieur Marc # SLUYS, Madame Helene # VIENNE, Madame Valérie BOMANS			
ABSTENTION	Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE			

Q23a

Voté le: 15/10/2024 20:44

8.3. Poursuite de la mission de l'expert immobilier et construction Fabien de Geradon (BEI-BCI - Expertises sprl) pour assister techniquement l'ACP dans le processus de garantie décennale	Pour	316900	96,79%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	10500	3,21%	
	Voix exprimées	327400	-	La résolution est acceptée
	Abstention	9850	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	AMBASSADE DU BENIN, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q23b

Voté le: 15/10/2024 20:47

8.3. Approbation de la réalisation d'un inventaire des terrasses au prix de 121€/h ttc et d'une étude pour rénovation au cout de 3% htva du montant des travaux par l'architecte POTTIER du bureau MEDORI	Pour	292700	95,08%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	15150	4,92%	
	Voix exprimées	307850	-	La résolution est acceptée
	Abstention	29400	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Catherine VAN LANGENDONCK, Madame Julie # STRUMAN, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Catherine SZYSZKO, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Francesco Lucas LA IACONA			
ABSTENTION	Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Caroline VERVAERT, Madame Chantal DEWAELE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Monsieur Marc # SLUYS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q24

Voté le: 15/10/2024 20:49

8.4. Approbation d'une étude par l'architecte POTTIER du bureau MEDORI au cout de 3% htva du montant des travaux pour l'isolation:	Pour	296400	93,62%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	20200	6,38%	
	Voix exprimées	316600	-	La résolution est acceptée
	Abstention	20650	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Catherine VAN LANGENDONCK, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Julie # STRUMAN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Francesco Lucas LA IACONA			
ABSTENTION	Madame Caroline VERVAERT, Madame Katia BERNARDI, Madame Régine # NOËL, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

8.5. Garages : Borne privative de recharge pour véhicules hybrides ou électriques : travaux de mise en conformité des parties communes à proposer lors de l'AGO 2025 via	A. la réalisation d'un audit par la société Deplasse	288800	88,21%	Majorité absolue (50% + 1)
	B. des propositions commerciales de tiers investisseurs	38600	11,79%	La majorité a été obtenue
A : la réalisation d'un audit par la société Deplasse	<p>Monsieur Alain # BORRI, Madame Caroline VERVAERT, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Anne DE POTTER, Madame Monique DERWEDUWEN, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Vincent # VANDAELE, Madame Muriel SAFI, Indivision LEMMENS, Madame Julie # STRUMAN, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Madame Eveline SMITZ, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Madame Isabelle # DE WAEL, AMBASSADE DU NIGER, AMBASSADE DU BENIN, Madame Katia BERNARDI, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, M Guy DELRONGE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLUGERS, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Jean-Louis PACCO, André ROMBAUT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Olena KYRYCHENKO, Mme. Sana ASFIAOUI, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Danyang ZHANG, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Madame Mireille # REES, Madame Fabienne DE PRAETER, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Monsieur Paul VERDUYCKT, Madame Anna # MASCIO, Madame Nathalie # VEYS, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Mireille # LE PRINCE, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Madame Sylvie DE WOLF, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Didier PEETERS, Madame Eliane # VIN, Mme. Hélène TSATSAKIS, Monsieur Christophe MEYER, Madame Nathalie BARET, Mme. Eliane VIN, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Madame Michèle # DE BECKER, Mme. Mélodie DI TULLIO, Madame Alice DAUWE, M. Said # CHIHANI, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mme. Rosa LENTINI, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Mme. Anne - Lise THIELIN, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Madame Régine # NOËL, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Madame Anne-Marie BLOCKX, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, Mme. Gaëlle HAPPY, Madame Suzanne # ADAM, Monsieur Todor KUKULIDIS, Ann-Christy KAMBAJI, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, S.P.R.L. FADAN, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Madame Suzanne SMOLDERS, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Madame Fabienne CRAPS - ORBAN, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Monsieur Laurent HUBSCH, M. Julien BASINI, Madame Maria DA FONSECA, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne JANSSENS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Madame Jeanine SPREUTELS, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Madame Chantal DEWAELE, Monsieur Pierre # BAILLY, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Madame Valérie DURIEUX, SRL # WILDO PROPERTIES, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Madame Sarah MOREAU, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Madame Christine ROTSAERT, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Madame Helene # VIENNE, Madame Marie-France REMMERIE, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Monsieur Alain BOURGAUX, Madame Hua TIEU TUONG, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, Madame Myriam # STENMANS, Madame Valérie BOMANS, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADYCYZ, Madame Le Quyen VUONG, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Francine MARMITTE</p>			
B : des propositions commerciales de tiers investisseurs	<p>Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Louise RETSIN, Madame Beata SARLEJ, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Madame Rose LABARRE, Madame Françoise # FISCHER, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Indivision LABARRE - DEWITTELEIR, Mme. Catherine SZYSZKO, Monsieur Marc # SLUYS, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Catherine VAN LANGENDONCK, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Asma DOURA</p>			
ABSTENTION	<p>Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE</p>			

8.6. Travaux de remplacement des éclairages de secours dans les parties communes pour un montant de 30.724,32€ ttc	Pour	298350	95,12%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	15300	4,88%	
	Voix exprimées	313650	-	La résolution est acceptée
	Abstention	23600	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Olena KYRYCHENKO, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Katia BERNARDI, Madame Valérie BOMANS, Mademoiselle Elodie SORGELLOOS, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

8.7. Installation d'un système de recharge pour trottinette électrique privée via des prises sécurisées pour un montant de 10.500€ ttc pour équiper 3 locaux communs de 4 prises (et refacturation de la consommation)	Pour	26700	8,55%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	285550	91,45%	
	Voix exprimées	312250	-	La résolution est rejetée
	Abstention	25000	-	
	Absent	112750	-	
POUR	AMBASSADE DU BENIN, Madame Catherine # MOREAU, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Nathalie BARET, Madame Sylvie DE WOLF, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, SRL # WILDO PROPERTIES			
CONTRE	AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Indivision LEMMENS, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELUWE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Beata SARLEJ, Madame Chantal DEWAELE, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eliane # VIN, Madame Eveline SMITZ, Madame Francine MARMITTE, Madame Francoise # FISCHER, Madame Francoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Helene # VIENNE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Katia BERNARDI, Madame Le Quyen VUONG, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Régine # NOËL, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne # ADAM, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Valérie BOMANS, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Eliane VIN, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Laure # PAQUET, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todor KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Francesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, S.P.R.L. FADAN, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS			
ABSTENTION	André ROMBAUT, Madame Alice DAUWE, Madame Anna # MASCIO, Madame Caroline VERVAERT, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q28

Voté le: 15/10/2024 22:06

10. Alimentation du Fonds de Réserve de 30.000€ par trimestre.	Pour	168700	88,16%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	22650	11,84%	
	Voix exprimées	191350	-	La résolution est acceptée
	Abstention	145900	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Angélique LEVAQUE, Madame Beata SARLEJ, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Régine # NOËL, Madame Suzanne SMOLDERS, Monsieur Didier PEETERS, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr. Francesco Lucas LA IACONA			
ABSTENTION	AMBASSADE DU NIGER, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Anne DE POTTER, Madame Caroline VERVAERT, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Francine MARMITTE, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Le Quyen VUONG, Madame Maria DA FONSECA, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Myriam # STENMANS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Sarah MOREAU, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Thomas SCHOUPPE TOPA, Monsieur Todor KUKULIDIS, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Gullaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS			

Q29

Voté le: 15/10/2024 22:08

11. Mandat au syndic pour signer l'acte modificatif des statuts relatifs aux servitudes réciproques à charge de l'ACP VOSSEGAT et de l'ACP RENARDIERE	Pour	322150	99,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,77%	
	Voix exprimées	324650	-	La résolution est acceptée
	Abstention	12600	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Alice DAUWE, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q30

Voté le: 15/10/2024 22:27

12.2. Approbation d'une évacuation d'encombrants mensuellement sur base d'un plafond maximum de 363€ tvac par mois	Pour	226300	73,59%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	81200	26,41%	
	Voix exprimées	307500	-	La résolution est acceptée
	Abstention	29750	-	
	Absent	112750	-	
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LEMMENS, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q31

Voté le: 15/10/2024 22:11

12.3. Approbation du nouveau contrat d'entretien de la toiture par la société Antoniou pour un montant de 4.053,50€ ttc /an	Pour	294800	92,92%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	22450	7,08%	
	Voix exprimées	317250	-	La résolution est acceptée
	Abstention	20000	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Olena KYRYCHENKO, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			
ABSTENTION	Madame Danyang ZHANG, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLUGERS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE			

Q32

Voté le: 15/10/2024 22:12

12.4. Mandat au conseil de copropriété pour négocier un nouveau contrat d'énergie	Pour	319950	99,22%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	2500	0,78%	
	Voix exprimées	322450	-	La résolution est acceptée
	Abstention	14800	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

13. Obligation de placer, sur les garde-corps de chaque terrasse, des rubans de couleur bleu selon le rythme et le modèle imposé par la copropriété afin de réduire la dégradation globale du bâtiment (balcons, façades et toitures) en réduisant les fientes acides de pigeons	Pour	109200	36,88%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	186900	63,12%	
	Voix exprimées	296100	-	La résolution est rejetée
	Abstention	41150	-	
	Absent	112750	-	
POUR	André ROMBAUT, Ann-Christy KAMBAJI, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Alice DAUWE, Madame Anna # MASCIIO, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Beata SARLEJ, Madame Catherine # MOREAU, Madame Chantal DEWAELE, Madame Eliane # VIN, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Helene # VIENNE, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Muriel SAFI, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Régine # NOËL, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Eliane VIN, Mme. Gaëlle HAPPY, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOU-LPEUGERS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, S.P.R.L. FADAN, SRL # WILDO PROPERTIES			
CONTRE	AMBASSADE DU BENIN, AMBASSADE DU NIGER, Indivision LEMMENS, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Caroline VERVAERT, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Julie # STRUMAN, Madame Le Quyen VUONG, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne # ADAM, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Valérie BOMANS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todor KUKULIDIS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Francesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS			
ABSTENTION	Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Madame Asma DOURA, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Katia BERNARDI, Madame Louise RETSIN, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q44

Voté le: 15/10/2024 22:44

14.1. Audit incendie des parties communes pour un montant de 9.000€ htva	Pour	279250	88,08%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	37800	11,92%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	317050	-	
	Abstention	20200	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Indivision LEMMENS, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Danyang ZHANG, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Julie # STRUMAN, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Olena KYRYCHENKO, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Jérôme # Le Roy, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Voté le:
15/10/2024
22:49

Q34

14.2. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame SARLEJ : Matériel nécessaire pour que les concierges puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions : pour les couloirs et escaliers : Achat d'un aspirateur dorsal BVL 5/1 Bp Pack KARCHER Pro-36V avec batterie et chargeur, coût : +/- 990 euros.	Pour	308400	96,19%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	12200	3,81%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	320600	-	
	Abstention	16650	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Danyang ZHANG, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			
ABSTENTION	Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Chantal DEWAELE, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

Q35

Voté le: 15/10/2024 22:50

14.3. Demande de Monsieur HUBSCH et de Madame SARLEJ : Matériel nécessaire pour que les concierges puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions : pour les parkings et extérieurs du site : Souffleur à essence STHIL, coût : 949 euros.	Pour	283900	89,43%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	33550	10,57%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	317450	-	
	Abstention	19800	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Madame Catherine # MOREAU, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Nathalie BARET, Madame Sylvie DE WOLF, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, SRL # WILDO PROPERTIES			
ABSTENTION	Madame Chantal DEWAELE, Madame Eliane # VIN, Madame Régine # NOËL, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Eliane VIN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

14.4. Demande de Madame SARLEJ : Gestion de mise en service/arrêt du chauffage : si nous avons + de 7 jours des températures qui sont entre 15-20 degrés, il serait judicieux de passer « en mode d'été » et éteindre le chauffage	Pour	16950	5,59%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est rejetée
	Contre	286450	94,41%	
	Voix exprimées	303400	-	
	Abstention	33850	-	
	Absent	112750	-	
POUR	André ROMBAUT, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Michèle # DE BECKER, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
CONTRE	AMBASSADE DU BENIN, AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LEMMENS, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELUWE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Alice DAUWE, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Catherine # MOREAU, Madame Chantal DEWAELE, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eliane # VIN, Madame Eveline SMITZ, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Helene # VIENNE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Le Quyen VUONG, Madame Ludmilla WARNY, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Régine # NOËL, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne # ADAM, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Eliane VIN, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Laure # PAQUET, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todori KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr. Francesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, S.P.R.L. FADAN, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, SRL # WILDO PROPERTIES			
ABSTENTION	Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Madame Anna # MASCIIO, Madame Asma DOURA, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Katia BERNARDI, Madame Louise RETSIN, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLUGERS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

14.5. Demande de Madame SARLEJ : Installation des caméras aux points essentiels de notre immeuble : 4 pour les halls d'entrée, 8 pour les garages et 20 pour les sous-sols (couloirs des caves) -> prix en attente de la propriétaire qui présentera sa proposition	Pour	81850	25,55%	Majorité des 2/3 (66.67%) La résolution est rejetée
	Contre	238450	74,45%	
	Voix exprimées	320300	-	
	Abstention	16950	-	
	Absent	112750	-	
POUR	AMBASSADE DU BENIN, André ROMBAUT, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, M Guy DELRONGE, Madame Alice DAUWE, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Beata SARLEJ, Madame Francoise # FISCHER, Madame Francoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Helene # VIENNE, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Julie # STRUMAN, Madame Katia BERNARDI, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Suzanne # ADAM, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Marc # SLUYS, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, S.P.R.L. FADAN			
CONTRE	AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LEMMENS, M. Christophe VAN GHELUWE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Caroline VERVAERT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eliane # VIN, Madame Eveline SMITZ, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Le Quyen VUONG, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Régine # NOËL, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Eliane VIN, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todor KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoît BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOU-LLEUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, SRL # WILDO PROPERTIES			
ABSTENTION	Madame Anna # MASCIO, Madame Chantal DEWAELE, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Monsieur Laurent HUBSCH, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

14.6. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Autorisation de mettre des volets à l'avant	Pour	44550	14,65%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	259450	85,35%	
	Voix exprimées	304000	-	La résolution est rejetée
	Abstention	33250	-	
	Absent	112750	-	
POUR	AMBASSADE DU BENIN, Catherine VAN LANGENDONCK, Madame Alice DAUWE, Madame Anna # MASCIIO, Madame Eliane # VIN, Madame Katia BERNARDI, Madame Régine # NOËL, Madame Valérie DURIEUX, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Eliane VIN, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Paul VERDUYCKT, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA			
CONTRE	AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Indivision LEMMENS, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELUWE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Helene # VIENNE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Le Quyen VUONG, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todori KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLAUGERS, Mr &/ou Mme COURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, S.P.R.L. FADAN, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, SRL # WILDO PROPERTIES			
ABSTENTION	André ROMBAUT, Madame Chantal DEWAELE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Suzanne # ADAM, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Marc # SLUYS, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

14.7. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Permission d'installer un air conditionné dans mon appartement avec une unité extérieure	Pour	45350	14,84%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	260200	85,16%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	305550	-	
	Abstention	31700	-	
	Absent	112750	-	
POUR	AMBASSADE DU BENIN, André ROMBAUT, Catherine VAN LANGENDONCK, Madame Anna # MASCIO, Madame Eliane # VIN, Madame Helene # VIENNE, Madame Katia BERNARDI, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Régine # NOËL, Madame Suzanne # ADAM, Madame Valérie DURIEUX, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Eliane VIN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, S.P.R.L. FADAN			
CONTRE	AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Indivision LEMMENS, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELUWE, M. Julien BASINI, M. Saïd # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Fabienne CRAPS - ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Le Quyen VUONG, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Hélieni TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todori KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, SRL # WILDO PROPERTIES			
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Madame Alice DAUWE, Madame Chantal DEWAELE, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Laure # PAQUET, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

14.11. Demande de Madame PAQUET : Installation d'une barrière ou des poteaux rétractables ou autres afin d'empêcher que n'importe qui puisse se garer sans autorisation -> dossier présenté par la propriétaire	Pour	76850	24,83%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	232650	75,17%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	309500	-	
	Abstention	27750	-	
	Absent	112750	-	
POUR	AMBASSADE DU BENIN, André ROMBAUT, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Madame Anna # MASCIO, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Beata SARLEJ, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Helene # VIENNE, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Nathalie # VEYS, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Suzanne # ADAM, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS			
CONTRE	AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Indivision LEMMENS, M. Christophe VAN GHELUWE, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Alice DAUWE, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Caroline VERVAERT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eliane # VIN, Madame Eveline SMITZ, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Katia BERNARDI, Madame Le Quyen VUONG, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie BARET, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Régine # NOËL, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie DURIEUX, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Eliane VIN, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Héléni TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todor KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Francesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, S.P.R.L. FADAN, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, SRL # WILDO PROPERTIES			
ABSTENTION	Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, M Guy DELRONGE, Madame Chantal DEWAELE, Madame Valérie BOMANS, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			

	Pour	0	0,00%	Majorité absolue (50% + 1)
14.14 Demande de Madame PELTZER : Chômage locatif de 20 mois des propriétaires des parkings non-couverts -> dossier présenté par la propriétaire	Contre	310250	100,00%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	310250	-	
	Abstention	27000	-	
	Absent	112750	-	
POUR	-			
CONTRE	<p>AMBASSADE DU BENIN, AMBASSADE DU NIGER, Ann-Christy KAMBAJI, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, Indivision LEMMENS, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELuwe, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Alice DAUWE, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Catherine # MOREAU, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eliane # VIN, Madame Eveline SMITZ, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Francine MARMITTE, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Helene # VIENNE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Katia BERNARDI, Madame Le Quyen VUONG, Madame Louise RETSIN, Madame Ludmilla WARNY, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Régine # NOËL, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne # ADAM, Madame Suzanne SMOLDERS, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELoos, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Eliane VIN, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Laure # PAQUET, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Thomas SCHOUPE TOPA, Monsieur Todori KUKULIDIS, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLÉUGERS, Mr &/ou Mme COURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Gullaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOUI, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADY CZ, S.P.R.L. FADAN, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS, SRL # WILDO PROPERTIES</p>			
ABSTENTION	<p>André ROMBAUT, Madame Anna # MASCIO, Madame Chantal DEWAELE, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Monsieur Laurent HUBSCH, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET</p>			

	Pour	144400	45,07%	Majorité des 2/3 (66.67%)
14.16. Demande de Monsieur MANELEWITSCH : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture -> dossier présenté par le propriétaire	Contre	176000	54,93%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	320400	-	
	Abstention	16850	-	
	Absent	112750	-	
POUR	<p>AMBASSADE DU BENIN, André ROMBAUT, Ann-Christy KAMBAJI, Indivision FRIDMAN - VAN PETEGHEM, Indivision LABARRE – DEWITTELEIR, M Guy DELRONGE, M. Christophe VAN GHELUWE, Madame Alice DAUWE, Madame Anna # MASCIO, Madame Anne-Marie BLOCKX, Madame Anne-Marie VAN LANGENDONCK, Madame Asma DOURA, Madame Catherine # MOREAU, Madame Eliane # VIN, Madame Fabienne CRAPS -ORBAN, Madame Fabienne DE PRAETER, Madame Françoise # FISCHER, Madame Françoise # FISCHER - LEMAIRE, Madame Françoise NINANE - HUSNOT, Madame Helene # VIENNE, Madame Isabelle # DE WAEL, Madame Johanna BEECKMAN, Madame Julie # STRUMAN, Madame Louise RETSIN, Madame Marie Marthe COLLARD, Madame Michèle # DE BECKER, Madame Mireille # LE PRINCE, Madame Nathalie # VEYS, Madame Nathalie BARET, Madame Régine # NOËL, Madame Rosa Maria # MARQUES PAIS, Madame Rose LABARRE, Madame Suzanne # ADAM, Madame Sylvie DE WOLF, Madame Valérie BOMANS, Madame Valérie DURIEUX, Madame Yvonne # VANDER GUCHTEN - JANSSENS, Mademoiselle Elodie SORGELOOS, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Marco - Sarah TRINGALI - VANDONINCK, Mme. Diane Claire Chantal Marie-Paule # WALLEMACQ, Mme. Eliane VIN, Mme. Gaëlle HAPPY, Mme. Laure # PAQUET, Monsieur Alain VANDERMEEREN, Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Dominique # VERMEEREN, Monsieur Georges GOTHOT, Monsieur Jean-Paul LEQUEUE, Monsieur Kien Chuong PHAM, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Paul VERDUYCKT, Monsieur Roger VANBILLOEN - LORGE, Monsieur Théo-Jaak DE MEUTER, Monsieur Vincent # VANDAELE, Mr &/ou Mme # DELAUNOIT - DIORETICO, Mr &/ou Mme ANDRZEJ # KRYNSKI-KRYNSKA, Mr &/ou Mme Bertrand # JADOUL-PLEUGERS, Mr &/ou Mme COEURNELLE-BOMANS, Mr &/ou Mme Denis # VERCAEREN-RIGA, Mr &/ou Mme Giacomo # DIORETICO - VANDER GUCHTEN, Mr &/ou Mme Inge ROWHANI - TORREKENS, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, S.P.R.L. FADAN, SRL # WILDO PROPERTIES</p>			
CONTRE	<p>AMBASSADE DU NIGER, Catherine VAN LANGENDONCK, Indivision LEMMENS, M. Julien BASINI, M. Said # CHIHANI, Madame &/ou Monsieur Mustapha # ABDELLAOUI-BEN SALAMA, Madame Angélique LEVAQUE, Madame Anne DE POTTER, Madame Beata SARLEJ, Madame Caroline VERVAERT, Madame Christine ROTSAERT, Madame Danyang ZHANG, Madame Eveline SMITZ, Madame Francine MARMITTE, Madame Hua TIEU TUONG, Madame Jeanine SPREUTELS, Madame Katia BERNARDI, Madame Le Quyen VUONG, Madame Ludmilla WARNY, Madame Maria DA FONSECA, Madame Marianne JANSSENS, Madame Marie-France REMMERIE, Madame Marie-Therese WOLVESPERGES - PIRON, Madame Mireille # REES, Madame Monique DERWEDUWEN, Madame Muriel SAFI, Madame Myriam # STENMANS, Madame Nicole MASSAGE - MOENS, Madame Olena KYRYCHENKO, Madame Patricia DE VOGELAERE, Madame Sarah MOREAU, Madame Suzanne SMOLDERS, Mme. Anne -Lise THIELIN, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Hélène TSATSAKIS, Mme. Mélodie DI TULLIO, Mme. Rosa LENTINI, Mme. Sana ASFIAOUI, Monsieur &/ou Madame # M'SILTI-ARBOUCHE, Monsieur &/ou Madame Omar SOULEIMAN-MEGAGUE MIAD, Monsieur Alain # BORRI, Monsieur Alain BOURGAUX, Monsieur Alain HUYSKENS, Monsieur Ana FERNANDEZ, Monsieur Bayindir SARACOGLU, Monsieur Christophe MEYER, Monsieur Didier PEETERS, Monsieur Dominique VAN HAELEN, Monsieur François WEEMAELS, Monsieur Jean-Louis PACCO, Monsieur Jérôme # Le Roy, Monsieur Marc # SLUYS, Monsieur Mathieu TEMMERMAN, Monsieur Pierre # BAILLY, Monsieur Thomas SCHOUPPE TOPA, Monsieur Todor KUKULIDIS, Mr &/ou Mme Benoit BECKER - DEGRAVE, Mr &/ou Mme Didier PEETERS - BOCAUX, Mr &/ou Mme DU HUU - PHAM NHU, Mr &/ou Mme Guillaume DEKOKER - VAN ONGEVAL, Mr &/ou Mme Guy LEDUNE - KEAN, Mr &/ou Mme LE THANH DU - PHAN NGOC THUY, Mr &/ou Mme Rafael SILVA RAMALHO - SMILINGYTE, Mr &/ou Mme George - Lourance SABBAGH KASAA, Mr &/ou Mme Giulio -Isabel QUIRICI FAVILLA, Mr &/ou Mme Jordi - Miriam GANDINI - WOUTEDJI WOTOU, Mr &/ou Mme Laurent - Charlotte PECH LUSTYGIER, Mr et Mme Joël VERSTRAETEN - NOE, Mr. Franscesco Lucas LA IACONA, Mr&M Alain - Carole PARMENTIER - KADYCYZ, SA MIROITERIE JEAN LEYS ET FILS</p>			
ABSTENTION	<p>Madame Chantal DEWAELE, Madame Gilberte VANSTASEGHEM, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG</p>			

Q43

Voté le: 15/10/2024 23:26

15.10. Modification de la quinzaine de l'assemblée ordinaire: 1ère quinzaine novembre	Pour	297650	96,67%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	10250	3,33%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	307900	-	
	Abstention	29350	-	
	Absent	112750	-	
CONTRE	Monsieur Christophe HACKEN, Monsieur Laurent HUBSCH, Monsieur Paul VERDUYCKT, Mr et Mme RUOJIAN - WEINIG			
ABSTENTION	André ROMBAUT, Madame Alice DAUWE, Madame Chantal DEWAELE, Mesdames Monique et Colette # ACHEROY, Mme &/ou Mr Martine DECOURRIERE, Mme. Catherine SZYSZKO, Mme. Gaëlle HAPPY, Mr &/ou Mme Jérôme FOLCQUE - FLAMAND, Mr &/ou Mme Nochem MANELEWITSCH - WISNIA, Mr &/ou Mme Paul DUBOIS - VERHULST, Mr &/ou Mme Philippe # MALFAIT-DOHET			